

Règlement intérieur des commissions d'attribution des logements de 3F Sud

Publié le 28/11/2022

Le présent règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) de 3F Sud. Conformément à l'article R441-9 du CCH (alinéa IV du II), les orientations définies par le Conseil d'Administration applicables à l'attribution des logements et le règlement intérieur sur le fonctionnement des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements établies par le Conseil d'Administration sont disponibles sur le présent site internet 3F.

[TÉLÉCHARGER LE FICHER](#)

